

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

**du Centre intégré universitaire de santé et
de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-
Montréal**

Septembre 2024



Table des matières

Préambule	3
Les principes directeurs du code d'éthique et de conduite du CIUSSS-EMTL	4
Les droits des personnes qui reçoivent des soins et des services	4
La participation citoyenne	5
La prise de décision partagée et raisonnée	6
L'engagement et la mobilisation	6
Les valeurs du CIUSSS-EMTL	6
1) La collaboration.....	7
2) La communication.....	8
3) La qualité des soins et des services	9
4) Le professionnalisme	10
5) Le respect	11
Ressources et recours	12
Respect du Code d'éthique et de conduite	12
Sollicitation de votre expérience	13
Expression d'une insatisfaction.....	13
Rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services	13
Rôle du comité des usagers.....	14
Rôle du comité des résidents.....	14
Rôle du service-conseil en éthique clinique et organisationnelle	14
Références	15
Références organisationnelles.....	15
Références ministérielles	15

Préambule

Un code d'éthique et de conduite : des valeurs partagées et appliquées

Depuis près de 10 ans, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) assure la prestation de soins et de services à la population de son territoire. Il assume également le développement de la recherche en santé, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention et, par son affiliation à l'Université de Montréal et son partenariat avec de nombreuses maisons d'enseignement, dispense de la formation afin d'assurer la relève.

Fort des constats ayant permis de se forger une identité organisationnelle, le Code d'éthique et de conduite convie *toute personne qui entre en relation au sein de notre organisation* à un partage de valeurs communes. Il formalise également l'engagement de chacun à concrétiser ces valeurs au quotidien en illustrant les comportements attendus, dans une perspective de qualité, de continuité et de sécurité des soins et des services, dans un environnement courtois et harmonieux. Il indique d'une part aux personnes qui bénéficient des soins et services ainsi qu'à leurs proches l'engagement du personnel (incluant les gestionnaires, les employés administratifs et de soutien), des sage-femmes, dentistes, médecins, résidents et pharmaciens qui y exercent leurs fonctions, de même que des chercheurs, des bénévoles, des patients-partenaires et des stagiaires à incarner ces valeurs. D'autre part, il soutient les attentes de notre organisation à l'égard des personnes qui bénéficient de ces soins et services ainsi qu'à leurs proches et représentants face à ces mêmes valeurs.

Certains principes directeurs ont guidé l'élaboration du Code d'éthique et de conduite : la participation citoyenne, la prise de décision partagée et raisonnée ainsi que l'engagement et la mobilisation. Ces principes interpellent l'ensemble des acteurs associés à la réalisation de notre mission, qu'il s'agisse des personnes qui font appel à nos soins et à nos services, leurs proches et représentants, des équipes déployées dans nos installations et, plus largement, de nos concitoyens de l'est de l'île de Montréal. Ce code d'éthique et de conduite est le nôtre. Chacun doit se l'approprier et le mettre en pratique, pour le plus grand bénéfice de notre communauté.

Les principes directeurs du code d'éthique et de conduite du CIUSSS-EMTL

Le CIUSSS-EMTL se dote d'un code d'éthique et de conduite non seulement pour répondre aux exigences du législateur¹, mais aussi parce qu'il reconnaît que la raison d'être des soins et des services qu'il dispense repose sur le respect de la personne qui les requiert, de ses proches et représentants, ainsi que sur la reconnaissance de leurs droits et libertés². Ces personnes doivent, dans toute intervention, être traitées avec courtoisie, civilité, équité et compréhension, dans le respect de leur dignité, de leur autonomie, de leurs besoins et de leur sécurité.

Les personnes qui reçoivent des soins et des services ont droit :

- | | | |
|--|---|--|
| ✓ D'avoir accès à l' information sur les services existants et sur la manière de les recevoir | ✓ De recevoir des services adéquats, en continu, personnalisés et sécuritaires | ✓ De choisir son professionnel ou l'établissement, selon les ressources disponibles |
| ✓ De recevoir les soins que requiert son état de santé | ✓ D'être informé de son état de santé avant de consentir à ces soins ou de les refuser | ✓ De participer aux décisions et à l'élaboration de son plan d'intervention |
| ✓ D'être accompagnées , assistées et représentées | ✓ À un hébergement sécuritaire | ✓ De recevoir des services dans l'une des deux langues officielles du Canada |
| ✓ D'avoir accès à son dossier médical | ✓ À la confidentialité de son dossier médical | ✓ De porter plainte |
| ✓ De recevoir des soins de fin de vie | ✓ De refuser ou de retirer son consentement à un soin nécessaire au maintien de la vie | ✓ D'être respectées dans ses souhaits à l'égard de la fin de vie |

Réciproquement, toutes les personnes œuvrant pour le CIUSSS-EMTL ont aussi des droits et libertés qui doivent être respectés. Pour offrir des soins et des services de qualité tout en maintenant leur bien-être personnel et professionnel, ces personnes doivent aussi être traitées avec courtoisie, respect, en reconnaissant leur autonomie professionnelle, et ce, afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire et harmonieux.

¹ Article 233 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ c S-4.2.

² Les droits des usagers sont inscrits dans LSSSS, articles 4 à 16; *Loi concernant les soins de fin de vie* (2014, chapitre 2).

Le CIUSSS-EMTL reconnaît que toute personne qui entre en relation dans le cadre d'une offre de soins et de services doit pouvoir exercer ses droits et libertés. Ainsi, le CIUSSS-EMTL s'engage à contribuer activement à ce que **tous** bénéficient de conditions favorables, de services et de soins de santé de qualité ainsi que d'une confiance en leurs capacités, permettant à chacun de naître, de grandir, de vivre et de s'épanouir au sein d'une collectivité solidaire.

Précisons que le code d'éthique et de conduite du CIUSSS-EMTL ne se substitue pas aux lois, aux règlements en vigueur ou aux codes de déontologie des professionnels et n'entend pas établir une liste exhaustive des comportements attendus. Les droits en matière de santé et de services sociaux prennent appui sur plusieurs textes de loi, dont la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, la Loi sur les services de santé et les services sociaux et la Loi concernant les soins de fin de vie. Ce document est une affirmation des valeurs fondamentales du CIUSSS-EMTL. Il doit guider les conduites et les comportements de toutes les personnes concernées directement ou indirectement dans les soins et les services.

C'est dans cet esprit que le CIUSSS-EMTL a retenu trois principes directeurs pour guider les réflexions, les décisions et les actions, en favorisant une implication positive de l'**ensemble** des acteurs.

- **La participation citoyenne** : Ce principe est au cœur de notre vision. Les personnes résidant sur le territoire du CIUSSS-EMTL, les personnes qui reçoivent des soins et des services, leurs proches et les personnes qui les représentent participent activement à la définition des enjeux qui les concernent, aux décisions qui influencent leur vie et à l'élaboration de solutions qui les touchent. Afin de faire vivre les idéaux poursuivis à l'égard de la pleine citoyenneté tenant compte de la primauté de la personne, il est essentiel de **croire** :
 - **À l'apport de chaque personne**, en reconnaissant sa contribution essentielle, pour bâtir les piliers d'un territoire où il fait bon vivre;
 - **Que chacun a la capacité de changer, de s'adapter et de se développer**, en mettant l'accent sur ses forces plutôt que sur ses limites;
 - **Que la personne est le principal acteur de son changement**, en lui permettant de participer et de surpasser les peurs qui l'empêchent d'agir, dans la mesure de ses capacités, à

l'élaboration de son plan d'intervention, ainsi qu'à la planification et à l'évaluation de ses soins et de ses services.

- **La prise de décision partagée et raisonnée** : Les décisions doivent être fondées sur le dialogue, les pratiques probantes et les données factuelles. En recherchant le fragile équilibre entre l'autonomie et le devoir de protection, ces décisions valorisent les savoirs scientifiques et professionnels ainsi que les savoirs expérientiels de tous et chacun, pour une compréhension juste et transparente des réalités. Elles tiennent compte des préoccupations des citoyens, incluant les personnes qui ont moins de facilité à participer au dialogue public.
- **L'engagement et la mobilisation** : Ces éléments sont le moteur de nos actions, lesquelles sont fondées sur le développement actif de partenariats et de concertations sectoriels et intersectoriels (i.e., interdirections, interdisciplinaires). Ces partenariats prennent vie entre le personnel, la population (incluant les usagers, les proches et représentants), les comités des usagers et de résidents ainsi que les organisations dans la communauté, faisant de la santé, du bien-être et de l'organisation des soins et des services l'affaire de tous.

Les valeurs du CIUSSS-EMTL

Représentant les convictions profondes qui orientent l'action d'une organisation, les valeurs organisationnelles du CIUSSS-EMTL sont les fondations de la culture qui modèlent les attitudes et les comportements. Issues d'une démarche intégrée et participative, cinq valeurs ont été ciblées pour forger l'identité organisationnelle et décrire les comportements attendus.



Les personnes qui œuvrent au sein de notre organisation et celles qui bénéficient des soins et des services ainsi que leurs proches et représentants ont à cœur d'approfondir leur réflexion sur leurs valeurs, leurs motivations, leurs attitudes et leurs conduites. L'engagement face à ces valeurs et aux comportements attendus a été renouvelé dans la présente version du code d'éthique et de conduite par le conseil d'administration du CIUSSS-EMTL en septembre 2024.

Ce code d'éthique et de conduite est un outil de mobilisation qui indique les valeurs ciblées pour éclairer et guider les actions et décisions de toutes les personnes qui entrent en relation dans le cadre

d'une offre de soins et de service au CIUSSS-EMTL. Les comportements attendus permettent en retour d'assurer une protection et un respect des droits et libertés de chacun, qui sont par ailleurs accompagnés de responsabilités. Tous ensemble, nous devons incarner ces valeurs et agir en conformité aux comportements attendus que ceux-ci soient exprimés en personne, ou virtuellement³.

Les valeurs qui nous unissent sont les suivantes :

1) La collaboration



Dans un contexte de soins de santé et de services, la collaboration nécessite l'engagement de l'ensemble des acteurs. Centrée sur la personne qui reçoit les soins et les services, cette collaboration met l'accent sur le respect mutuel, la coordination, la participation active et la prise de décision partagée pour planifier et mettre en œuvre une offre de soins et de services de qualité et continue. La collaboration prend forme au quotidien via différents comportements attendus :

De la part de tous :

- S'impliquer activement dans la prestation de soins et de services en intervenant lorsque requis et en posant des questions;
- Accueillir les connaissances de chacun, quelle que soit la forme du savoir partagé.

De la part des personnes qui offrent une prestation de soins et de services au sein de l'établissement :

- Favoriser une implication positive de tous les acteurs, notamment en considérant les personnes qui reçoivent les soins et services et leurs proches ou leurs représentants comme des partenaires;
- Échanger ses connaissances en travaillant en interdisciplinarité vers un but commun;
- Se rendre disponible pour mieux s'entraider;
- Se montrer ouvert en favorisant un climat d'accueil, où règnent le travail d'équipe et l'harmonie.

De la part des personnes qui bénéficient des soins et des services ainsi que de leurs proches et représentants :

- Participer à l'élaboration et à l'actualisation du plan d'intervention ou de soins établi avec l'équipe soignante;
- Poser toute question permettant de faire des choix éclairés;

3 POL-071 : Utilisation des médias sociaux

- Exprimer ses volontés et ses choix envers les soins et les services dispensés;
- Informer le personnel de toute modification de l'état de santé ou événement qui pourrait influencer les services.

Impacts d'une conduite marquée par la collaboration :

- Permet d'offrir des soins centrés sur la personne et de mieux répondre aux besoins exprimés (personnalisés);
- Accroît l'engagement et la responsabilisation des personnes qui reçoivent les soins et les services;
- Facilite la coordination interdisciplinaire des soins et des services.

2) La communication



La communication constitue le pilier fondamental des interactions entre les personnes. Elle influence la qualité des soins et des services ainsi que le climat dans lequel ils sont offerts. L'ouverture, la transparence, l'écoute active, l'engagement et la reconnaissance de la diversité des points de vue sont des éléments essentiels de la communication. Cette valeur met l'accent autant sur le message que sur la manière dont celui-ci est partagé et se manifeste par les comportements suivants :

De la part de tous :

- Démontrer une approche respectueuse dans toute forme de communication, incluant les messages électroniques et l'utilisation des médias sociaux.

De la part des personnes qui offrent une prestation de soins et de services au sein de l'établissement :

- Se présenter, s'identifier et privilégier le vouvoiement;
- Établir un contact visuel et exprimer de l'ouverture dans son comportement non verbal;
- Encourager les personnes qui bénéficient des soins et des services ainsi que leurs proches et leurs représentants à s'exprimer;
- Ajuster sa façon d'être ainsi que son langage en utilisant des moyens adaptés à la personne et valider la compréhension du message;
- Utiliser un langage clair, concis et simple.

De la part des personnes qui bénéficient des soins et des services ainsi que de leurs proches et représentants :

- Fournir des informations complètes et exactes sur l'état de santé, les antécédents médicaux et la médication actuelle;

- Signaler ses déplacements à un membre du personnel de l'unité de soins ou du milieu de vie, lorsqu'applicable.

Impacts d'une conduite marquée par la communication :

- Améliore la compréhension et l'accessibilité aux soins et aux services;
- Réduit les malentendus et accélère la résolution des problèmes;
- Diminue le stress et augmente la confiance ainsi que la satisfaction de l'ensemble des acteurs en relation.

3) La qualité des soins et des services



La qualité des soins et des services de santé peut se définir comme étant l'ensemble des actions qui permettent d'atteindre les meilleurs résultats possibles. Fondée sur les données probantes et respectant les attentes et les besoins des utilisateurs de ces soins et services, elle met l'accent sur l'amélioration continue et la gestion optimale des ressources. Elle prend vie grâce aux comportements attendus suivants :

De la part de tous :

- Respecter les règles de vie et les politiques et/ou règlements en vigueur dans l'établissement et assumer pleinement la responsabilité de ses actes, ce qui inclut l'utilisation des technologies de l'information et les interactions virtuelles;
- Signaler à une personne responsable tout comportement ou situation de négligence, d'abus ou de violence dont vous êtes victime ou témoin.

De la part des personnes qui offrent une prestation de soins et de services au sein de l'établissement :

- Agir avec rigueur et responsabilité pour remplir ses engagements et soutenir la mission du CIUSSS-EMTL;
- Faire preuve de cohésion dans les interventions pour assurer un réseau continu de soins et de services;
- Se présenter à l'heure aux rendez-vous, ou avertir en cas de retard potentiel, dans la mesure du possible, pour les professionnels offrant des rendez-vous aux usagers;
- Évaluer la satisfaction des personnes qui reçoivent les soins et services afin de s'améliorer;
- Personnaliser les soins et les services.

De la part des personnes qui bénéficient des soins et des services ainsi que de leurs proches et représentants :

- Utiliser de façon judicieuse les services, respecter les rendez-vous fixés et prévenir dans les meilleurs délais en cas d'impossibilité de se présenter ou en cas de retard;
- Exprimer ses opinions, critiques et suggestions en ce qui concerne ses soins, ses services et son environnement;
- Accueillir le personnel dans un environnement sécuritaire et préserver les biens de l'établissement mis à disposition, lors de soins à domicile.

Impacts d'une conduite marquée par la qualité des soins et des services :

- Soutient une prestation de soins et de services accessible, complète, sécuritaire, efficace, continue et répond aux besoins de la population;
- Conduit à l'adoption des meilleures pratiques, pour une prestation de soins et services plus rapide et plus réactive;
- Favorise une utilisation optimale des ressources - *le bon soin, pour la bonne personne, au bon moment.*

4) Le professionnalisme



Le professionnalisme met en œuvre la collaboration, la communication et soutient la qualité des soins et des services. Ancrée dans l'adaptabilité, l'innovation, la formation continue et le perfectionnement des acquis, cette valeur englobe un ensemble de compétences et d'attitudes qui permettent de promouvoir le respect des standards éthiques et d'assurer la confiance dans le cadre des relations professionnelles.

Voici ce qui est attendu de la part des personnes qui offrent une prestation de soins et de services au sein de l'établissement pour manifester leur professionnalisme :

- Maintenir et développer ses compétences, en restant à l'affût des meilleures pratiques;
- Prendre le temps de bien faire les choses, en respectant les droits, les besoins, les réalités et les limites des autres;
- Faire preuve d'humanisme et d'éthique;
- Favoriser le savoir-être, le savoir-faire et le savoir-dire;
- Aborder les processus d'évaluation dans la perspective d'une dynamique d'apprentissage;
- Reconnaître l'expertise et la complémentarité de ses partenaires ainsi que ses propres limites dans le cadre de ses fonctions;

- Assurer la continuité de l'offre de service de son secteur en préparant, le cas échéant, le poste de travail pour le quart suivant.

Impacts d'une conduite marquée par le professionnalisme :

- Sollicite le partage d'informations et d'idées entre professionnels;
- Encourage la souplesse, la créativité et l'innovation dans l'amélioration continue des pratiques;
- Assure l'exercice des rôles et responsabilités à l'intérieur de la structure établie.

5) Le respect



En reconnaissant l'importance des droits, de la dignité ainsi que de l'autonomie de chaque personne, le respect vise à établir et promouvoir des relations harmonieuses. Cette valeur repose sur l'engagement réciproque de tous les acteurs dans le cadre de leurs interactions. Le CIUSSS-EMTL bénéficie d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence⁴. Le respect s'exprime par les comportements suivants :

De la part de tous :

- Avoir une attitude empreinte de courtoisie, de civilité et de politesse;
- S'engager à la non-discrimination et valoriser tous les individus, indépendamment de leur(s) différence(s);
- S'adapter à l'autre, en respectant ses choix, origines et croyances;
- Protéger la confidentialité et la vie privée.

De la part des personnes qui offrent une prestation de soins et de services au sein de l'établissement :

- Faire preuve d'ouverture, d'empathie et de compassion en adoptant une attitude positive, objective et sans jugement;
- Adapter les soins et les services à chacun en considérant ses valeurs, son histoire, ses désirs, ses besoins, ses limites et ses choix, son origine, ses croyances et son identité;
- Accueillir avec bienveillance la différence, en favorisant le bien-être de la personne et en offrant l'hospitalité, lorsque requis.

De la part des personnes qui bénéficient des soins et des services ainsi que de leurs proches et représentants :

- Respecter les droits des autres personnes qui reçoivent des soins et des services, du personnel et respecter les biens d'autrui;

⁴ POL-009 : Promotion de la civilité, de la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

- Prendre soin de sa personne, maintenir son autonomie autant que sa condition le permet;
- Assumer ses responsabilités et tenir ses engagements.

Impacts d'une conduite marquée par le respect:

- Imprègne les soins de compassion et de respect pour la dignité humaine, tout en étant attentif aux vulnérabilités individuelles;
- Crée un environnement de soins et de services agréable et favorise la santé globale de la personne;
- Contribue à la lutte contre les préjugés et la stigmatisation.

Ressources et recours

Respect du Code d'éthique et de conduite

Ce code d'éthique et de conduite est conçu pour assurer une prestation de soins et de services de qualité et un environnement harmonieux et sécuritaire pour tous. Il est attendu qu'**ensemble**, nous respectons rigoureusement ce Code d'éthique et de conduite. Il doit être remis par le gestionnaire, aussi responsable de le faire respecter, à toute personne contribuant à la mission du CIUSSS-EMTL. L'établissement doit remettre un exemplaire de ce Code d'éthique et de conduite à tout usager qu'il héberge. Il doit aussi être communiqué et fourni à toute personne qui en fait la demande.

Tout agissement allant à l'encontre de ce Code d'éthique et de conduite est susceptible d'en constituer une violation. Ces violations peuvent varier en termes de gravité, au regard de la nature du comportement observé. La gravité des violations peut être amplifiée par leur récurrence. Tout manquement aux responsabilités définies par ce Code d'éthique et de conduite peut faire l'objet de conséquences appropriées. Cela peut inclure un rappel des attentes et des sanctions disciplinaires pour les personnes œuvrant au CIUSSS-EMTL. Dans les cas les plus graves, des mesures telles que l'interdiction de visites, voire l'arrêt des services peuvent être considérées pour les usagers, les visiteurs, les proches et les représentants. Ces mesures doivent être appliquées de manière juste et proportionnée, afin de maintenir l'intégrité des personnes et la qualité des soins et des services.

Sollicitation de votre expérience

Régulièrement, le CIUSSS-EMTL sonde les personnes qui reçoivent des soins et des services afin de connaître leurs opinions relatives à l'expérience vécue dans notre établissement. Un processus d'évaluation de la satisfaction de la clientèle nous permet d'améliorer de façon continue les soins et les services dispensés. Conformément à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'établissement peut utiliser certains renseignements (nom, prénom et adresse) contenus dans un dossier pour réaliser des sondages sur la qualité des soins et des services reçus, à moins d'un refus. Il est possible de refuser que ces renseignements servent à des fins de sondage en demandant que cette utilisation cesse. Ces renseignements ne seront en aucun cas communiqués à des tiers ou versés dans des banques de données accessibles à des tiers, sans consentement.

Expression d'une insatisfaction

Le CIUSSS-EMTL met en œuvre des démarches pour évaluer la satisfaction et l'expérience des personnes qui reçoivent des soins et des services pour s'améliorer. Néanmoins, en cas d'insatisfaction, un intervenant ou un gestionnaire peut être interpellé pour en discuter. Avec la participation de l'ensemble des personnes impliquées, il sera tenté de corriger la situation ou de trouver une solution au problème soulevé.

En tout temps, il est possible de porter plainte auprès du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, ceci est un droit. Ce dernier examinera la plainte en toute indépendance.

Le comité des usagers, ou comité des résidents peut aussi être contacté afin d'être entendu et de bénéficier de leur soutien.

Rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services reçoit et examine les plaintes des utilisateurs de soins et services. Il a aussi le devoir de diffuser des informations sur les droits et les obligations des personnes qui reçoivent des soins et des services, ainsi que sur le Code d'éthique et de conduite. Il assiste ces personnes pour les aider à acheminer leurs plaintes, formule des recommandations aux instances concernées et informe le conseil d'administration des recommandations issues de l'analyse des plaintes. Cette instance

intervient également lorsque les droits des personnes recevant des soins et des services ne sont pas respectés. Un rapport au conseil d'administration est présenté périodiquement pour rendre compte des actions et des recommandations.

Pour joindre le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services :

Sans frais : 1 877 343-3003

Courriel : commissaireauxplaintes.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Rôle du comité des usagers

La mission du comité des usagers consiste à renseigner les usagers quant à leurs droits et leurs obligations ainsi qu'à défendre ces droits et ces intérêts. Le comité s'engage également à promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers. Enfin, le comité des usagers offre un accompagnement et une assistance personnalisée, sur demande, pour toute démarche entreprise par un usager, y compris lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Pour joindre le comité des usagers, veuillez communiquer avec le comité des usagers de votre installation.

Rôle du comité des résidents

Le rôle du comité des résidents consiste à renseigner les résidents sur leurs droits et leurs obligations. Il a également pour mission de promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents. En outre, le comité défend les droits et les intérêts collectifs des résidents ou, à la demande d'un résident, ses droits et ses intérêts spécifiques auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente. Pour joindre le comité des résidents, veuillez communiquer avec le comité des résidents de votre centre d'hébergement de soins de longue durée.

Rôle du service-conseil en éthique clinique et organisationnelle

Le service-conseil en éthique a pour mission de promouvoir le respect des principes directeurs et des valeurs adoptés par le CIUSSS-EMTL auprès de tous. Il soutient tant les individus et les équipes que les services dans leurs interrogations, réflexions et délibérations concernant leurs actions, leurs malaises, leurs pratiques ou les problématiques éthiques auxquelles ils sont confrontés. Il assure un

enseignement de même qu'un soutien à la réflexion et à la résolution de dilemmes éthiques.

Pour joindre le service-conseil en éthique :

Téléphone : (438) 861-3603

Courriel : ethiqueclinique.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Références

Références organisationnelles

- Code d'éthique. Institut universitaire en santé mentale de Québec, 2010
- Code d'éthique régissant les rapports entre les usagers, le personnel et l'établissement hospitalier. Hôpital Maisonneuve-Rosemont, 2008
- Projet de révision du code d'éthique de l'IUSMM. Institut universitaire en santé mentale de Montréal, 2014
- Dufour, Marie-Josée. Code d'éthique, politique et programme clinique des établissements. Présentation PowerPoint, ministère de la Santé et des Services sociaux, juin 2015
- Code d'éthique. Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale, 2014
- Code d'éthique, cap sur la qualité ensemble. Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel, 2001
- Code d'éthique. Hôpital Santa Cabrini, 2011
- Le code d'éthique. C'est une question d'approche et d'attitude ! CHSLD Institut Canadien-Polonais du Bien-Être inc., 2008
- Charte des droits et responsabilités des usagers. Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île, 2007

Références ministérielles

- Cadre de référence de l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les acteurs en santé et en services sociaux, 2018
- Favoriser la bientraitance envers toute personne aînée, dans tous les milieux et tous les contextes - Cadre de référence, 2023
- Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée - Des milieux de vie qui nous ressemblent, 2021
- Politique nationale pour les personnes proches aidantes - Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement, 2021

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Révision : septembre 2024

Remplace la version de novembre 2017

Réalisation

Direction adjointe de la qualité, évaluation, performance
et éthique

Mise en page et révision des textes

Direction des communications

ciusss-estmtl.gouv.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

